

**Séance extraordinaire du 7 juin 2023**  
**500, rue Desjardins à Marieville – Salle du conseil**

**Présences à la séance :**

Mme Caroline Gagnon, mairesse de Marieville et MM. Guy Adam, maire de Rougemont, Guy Benjamin, maire de Saint-Césaire, Sylvain Casavant, maire de Saint-Mathias-sur-Richelieu, Denis Paquin, maire de Sainte-Angèle-de-Monnoir, Yvan Pinsonneault, maire d'Ange-Gardien et Robert Vyncke, maire de Saint-Paul-d'Abbotsford.

Est présent à la séance du conseil par vidéoconférence, mais comme le prévoit la *Loi sur les cités et les villes* et le *Code municipal du Québec*, n'a pas le droit de vote : M. Claude Gauthier, maire de Richelieu.

Le conseil constate que l'avis de convocation a été notifié à l'ensemble des membres par courriel, tel que requis par l'article 152 du *Code municipal du Québec*.

Est également présente à l'ouverture de la séance : Mmes Anne-Marie Dion, directrice générale et greffière-trésorière.

À moins d'une mention spéciale au procès-verbal, il est à noter que le préfet ne vote jamais.

Les membres présents forment quorum sous la présidence du préfet, M. Denis Paquin.

**Résolution 23-06-127**

**1. Ouverture de la séance et acceptation de l'ordre du jour**

Le préfet, M. Denis Paquin, procède à l'ouverture de la séance à 19 h et invite les conseillers régionaux à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

Sur proposition de M. Sylvain Casavant, appuyée par M. Guy Adam, il est **résolu** d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et acceptation de l'ordre du jour
2. Dépôt du rapport du vérificateur sur les états financiers et rapport financier consolidé pour l'exercice 2022
3. Résiliation du contrat pour le prolongement de la piste cyclable La Route des Champs
4. Octroi de contrat pour le prolongement de la piste cyclable La Route des Champs
5. Octroi de contrat pour l'aménagement d'un tracé temporaire de la piste cyclable sur le terrain de Nortera
6. Levée de la séance

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

**2. Dépôt du rapport du vérificateur sur les états financiers et rapport financier consolidé pour l'exercice 2022**

Le conseil prend acte du dépôt des documents préparés par le vérificateur externe, Raymond Chabot Grant Thornton, concernant la vérification pour l'exercice financier de la MRC de Rouville se terminant le 31 décembre 2022, soit le « Sommaire de l'information financière consolidée », les « Résultats de l'audit » et le « Rapport financier consolidé », lesquels documents sont déposés conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*.

### **Résolution 23-06-128**

#### **3. Résiliation du contrat pour le prolongement de la piste cyclable La Route des Champs**

**Considérant** que le 11 mai 2023, la MRC de Rouville a procédé à l'ouverture des soumissions concernant l'appel d'offres public n° 2023-01 pour le projet de prolongement de la piste cyclable La Route des Champs, dans le secteur de Marieville et Richelieu;

**Considérant** que, lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 17 mai 2023, la MRC de Rouville a octroyé le contrat au plus bas soumissionnaire par la résolution numéro 23-05-111;

**Considérant** qu'à la suite de l'octroi du contrat, le plus bas soumissionnaire n'a pas remis la documentation exigée dans les documents d'appel d'offres dans les 15 jours obligatoires;

**Considérant** que, par le fait de ne pas avoir remis ladite documentation, le plus bas soumissionnaire est en défaut, et ce, tel que le stipulent les documents de l'appel d'offres public n° 2023-01;

**Considérant** que, puisque le plus bas soumissionnaire est en défaut, la MRC de Rouville résilie l'octroi de contrat de celui-ci;

**En conséquence**, il est proposé par M. Guy Benjamin, appuyé par M. Robert Vyncke et **résolu** que le conseil de la MRC de Rouville résilie le contrat avec le plus bas soumissionnaire pour la réalisation des travaux d'aménagement pour le prolongement de la piste cyclable La Route des Champs, dans le secteur de Marieville et Richelieu, puisque celui-ci n'a pas remis la documentation exigée, tel que stipulé dans les documents de l'appel d'offres public n° 2023-01;

Il est également **résolu** d'autoriser la direction générale à signer, pour et au nom de la MRC de Rouville, tout document à convenir avec l'entreprise.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 5 du budget**

### **Résolution 23-06-129**

#### **4. Octroi de contrat pour le prolongement de la piste cyclable La Route des Champs**

**Considérant** que la MRC de Rouville a procédé à la résiliation du contrat avec le plus bas soumissionnaire par la résolution numéro 23-06-128;

**Considérant** que le 11 mai 2023, la MRC de Rouville a procédé à l'ouverture des soumissions concernant l'appel d'offres public SEAO n° 2021-03 pour le projet de prolongement de la piste cyclable La Route des Champs, dans le secteur de Marieville et Richelieu;

**Considérant** que six (6) entreprises ont soumissionné et qu'elles ont également assisté à l'ouverture des soumissions;

**Considérant** qu'après vérification de la firme d'ingénierie Tetra Tech, la soumission d'Excavations Darche Inc., au montant de 4 214 127,42 \$, taxes nettes, s'est avérée la deuxième plus basse soumission conforme au devis de l'appel d'offres et qu'elle respecte également le prix du marché;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Caroline Gagnon, appuyé par M. Guy Adam et **résolu** d'accepter la soumission de l'entreprise Excavations Darche Inc., au montant de 4 214 127,42 \$, taxes nettes, pour la réalisation des travaux d'aménagement pour le prolongement de la piste cyclable La Route des Champs, dans le secteur de Marieville et Richelieu;

Il est également **résolu** d'autoriser la direction générale à signer, pour et au nom de la MRC de Rouville, tout document à convenir avec l'entreprise.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 5 du budget**

## Résolution 23-06-130

### 5. Octroi de contrat pour l'aménagement d'un tracé temporaire de la piste cyclable sur le terrain de Nortera

**Considérant** que le ministère des Transports et de la Mobilité durable a procédé à la fermeture de la structure P-10400 en septembre 2022 et que celle-ci doit être prochainement démolie pour être ensuite reconstruite;

**Considérant** que les délais pour la démolition et la reconstruction sont importants;

**Considérant** que la MRC de Rouville désire s'assurer de la sécurité des usagers de la piste cyclable jusqu'à ce que l'infrastructure soit à nouveau ouverte au public;

**Considérant** que le détour actuel sur la rue Leclair, seul lien disponible afin de contourner la structure P-10400 pour rejoindre la piste cyclable du côté est de la rivière Yamaska, n'est pas sécuritaire pour les usagers;

**Considérant** qu'une entente de 10 ans entre l'entreprise Nortera Foods inc. (anciennement Bonduelle) et la MRC de Rouville permet l'aménagement d'un tracé temporaire sur le terrain de l'entreprise situé à l'est de l'avenue des Érables;

**Considérant** que l'entreprise Excavations St-Césaire inc. procédera à l'aménagement d'un tracé temporaire en gravier sur une distance de 200 pieds de long par 13 pieds de large sur le terrain de Nortera Foods inc. pour un montant de 16 684,61 \$, taxes nettes;

**En conséquence**, il est proposé par M. Guy Benjamin, appuyé par M. Robert Vyncke et **résolu** que le conseil de la MRC de Rouville octroie un contrat à l'entreprise Excavations St-Césaire inc. au montant de 16 684,61 \$, taxes nettes, pour permettre la réalisation de l'aménagement d'un tracé temporaire de La Route des Champs sur le terrain de Nortera Foods inc.;

Il est également **résolu** d'autoriser la directrice générale, Mme Anne-Marie Dion, à signer, pour et au nom de la MRC de Rouville, tout document à convenir avec l'entreprise Excavations St-Césaire inc. **Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 5 du budget**

## Résolution 23-06-131

### 16. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Sylvain Casavant, appuyé par M. Yvan Pinsonneault et **résolu** de lever la séance à 19 h 05.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

---

Le préfet

---

La greffière-trésorière